

# Le Pass'Sport est reconduit pour la saison 2024-2025

---

 [ffco.org/le-passsport-est-reconduit-pour-la-saison-2024-2025](https://ffco.org/le-passsport-est-reconduit-pour-la-saison-2024-2025)

**Mis en place en 2021 par le ministère des Sports et Jeux Olympiques et Paralympiques afin de favoriser la pratique sportive des jeunes dans les associations sportives, le Pass'Sport est reconduit pour la saison 2024-2025.**

Pour rappel, cette aide consiste en une déduction immédiate de 50€ sur le coût de l'inscription en club, prise entre le 1er juin et le 31 décembre 2024.

Elle est ouverte :

- Aux jeunes de 6 à 17 ans révolus bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire ;
- Aux jeunes de 6 à 20 ans bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ;
- Aux jeunes de 16 à 30 ans bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés ;
- Aux étudiants boursiers et aux bénéficiaires d'une aide annuelle du Crous de moins de 28 ans.

Le Pass'Sport peut être utilisé dans les clubs affiliés aux fédérations sportives agréées (comme la FFCO), dans les associations agréées Sport ou Jeunesse et Education Populaire, ainsi que dans les structures de loisirs sportifs marchands telles que les salles de fitness, d'escalade ou les patinoires qui proposeraient une offre d'un minimum de 3 mois pour un abonnement et d'au moins 12 séances pour des tickets.

Cette année le dispositif Pass'Sport est ouvert dès le 1er juin 2024. Les codes Pass'Sport seront adressés fin mai 2024, un second envoi aura lieu fin août.

En tant que club, pour profiter du dispositif, il est nécessaire de créer son Compte Asso.

Toutes les informations sur ce dispositif peuvent être retrouvées en cliquant [ici](#).

**D'autres articles pourraient vous intéresser :**